

MISSION GENERALE D'INSERTION

Notice complémentaire

L'application MGI évolue en fonction de votre demande. Ainsi les précédentes restrictions ont été levées pour permettre à tous d'effectuer les saisies.

Voici les différentes évolutions de cette nouvelle version :

1. L'accès passe obligatoirement par la phase de sélection d'établissement.
2. Tous les directeurs de CIO ou coordonnateurs de districts et les chefs d'établissement ainsi que les personnels en délégation peuvent accéder à l'ensemble d'établissements défini par leurs identifiant et mot de passe.
3. Le champ 'établissement affecté' du module 'Ajout d'élèves' n'est plus bloquant pour quelques cas particuliers de CIO. Par contre, IL EST NECESSAIRE DE LE RENSEIGNER DANS LES AUTRES CAS.
4. Afin de recenser les entretiens non aboutis suite à une convocation, il vous sera demandé de ne saisir, dans l'onglet 'Entretiens de situation' du module 'Fiche individuelle', que la date du champ 'Planifié le' en laissant les autres champs vides. CETTE SAISIE EST NECESSAIRE POUR ETABLIR UNE STATISTIQUE CORRECTE DES RESULTATS DES ENTRETIENS DE SITUATION.

(Toute demande de dépannage sur <http://cecoia.ac-creteil.fr/cecoia>.)